

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 45 (2016-2018)

**Artikel:** François Tronchin archiviste : histoire et caractéristiques des Archives Tronchin de Genève

**Autor:** Roth-Lochner, Barbara

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002704>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# François Tronchin archiviste. Histoire et caractéristiques des Archives Tronchin de Genève

Barbara Roth-Lochner

[Barbara Roth-Lochner, «François Tronchin archiviste. Histoire et caractéristiques des Archives Tronchin de Genève», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 45, 2016-2018, p. 36-54]

Faisant preuve d'un désir de clarté et d'une réelle conscience patrimoniale, François Tronchin (1704-1798) met à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'ordre dans ses papiers personnels et dans ses archives familiales. Il faut dire qu'elles sont, à cette époque déjà, considérées comme précieuses autant que prestigieuses, réunissant non seulement les papiers des éminents théologiens Théodore (1582-1657) et Louis (1629-1705) Tronchin, tous deux en contact avec la diaspora réformée d'Europe, mais encore celles de Théodore de Bèze<sup>1</sup> et de Théodore Agrippa d'Aubigné (1552-1630)<sup>2</sup>, reçues en héritage<sup>3</sup>.

On ignore pourquoi la collection d'archives historiques – puisque c'est bien d'une collection qu'il s'agit, davantage que d'un fonds homogène – s'est trouvée entre les mains de François, fils cadet d'Antoine et petit-fils de Louis. Toujours est-il qu'elle est conservée aux Délices, la demeure dans laquelle Tronchin a succédé à Voltaire en 1765 et qu'il a habitée jusqu'à sa mort. Sans grand risque de nous tromper, nous pouvons attribuer à François Tronchin des interventions de nature archivistique: il trie et groupe des pièces; il fait coudre et relier en carton couvert de papier brun moucheté noir ou de papier vert olive des recueils de documents, les munit d'une feuille de titre comprenant parfois un inventaire sommaire, et équipe le dos des volumes d'une étiquette et d'un titre. Nous lui devons une bonne

partie des recueils de lettres de personnages connus. Est-il à l'origine de ce classement? C'est possible mais pas certain. On peut en revanche affirmer qu'il est conscient de l'importance des archives familiales.

Le conseiller Tronchin est un homme organisé: souvent il conserve un brouillon ou une copie des lettres qu'il envoie, ce qui constitue une aubaine pour l'historien. Une lettre adressée à Friedrich Melchior Grimm le 8 décembre 1778, au sujet de la bibliothèque de Voltaire vendue par Mme Denis à Catherine II de Russie, nous apprend en outre que Tronchin est conscient de l'importance de la conservation

- 1 Les archives du réformateur, y compris des lettres de collègues qu'il leur avait demandé pour une édition de la correspondance de Calvin, sont arrivées en mains du théologien Théodore Tronchin par voie successorale; en effet, celui-ci avait épousé Théodora Rocca, petite fille de la seconde épouse de Théodore de Bèze, Catherine del Piano ou Catherine Plan. Il ne s'agit pas de l'intégralité de ses papiers, une partie ayant été vendue de son vivant, en 1598, au baron de Zastrisell, un noble Silésien en pension chez lui. Voir à ce propos l'introduction du premier volume de la correspondance de Bèze par Henri MEYLAN, *Correspondance de Théodore de Bèze*, recueillie par Hippolyte Aubert, publiée par Fernand Aubert et Henri Meylan, tome 1, 1539-1555, Genève, 1960 (*Travaux d'humanisme et renaissance XL*), p. 9-24, plus particulièrement p. 11-13. La Bibliothèque ducale de Gotha acquiert tout ou partie des lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle et les conserve encore aujourd'hui.
- 2 Les papiers de l'homme de guerre et poète réformé français comportant des textes littéraires, des écrits politiques et de la correspondance, avaient été remis par sa veuve Renée Burlamaqui à Théodore Tronchin en 1633.
- 3 Histoire et survol publié peu après l'acquisition des archives par la Bibliothèque de Genève et la Société du Musée historique de la Réformation par Frédéric GARDY, «Note sur les archives de la famille Tronchin», *Genava*, 16, 1938, p. 143-152.

préventive des documents: «Les 17 caisses de la bibliothèque sont depuis hier chés moi, et déposée [s] dans la grande galerie que vous connoissés, chauffée tout l'hyver par un poële, et en conséquences parfaitement sèche», écrit-il<sup>4</sup>.

En octobre 1796, François Tronchin dresse un «Catalogue de [ses] livres et manuscrits de famille et autres»<sup>5</sup>. Attardons-nous sur les pages dédiées aux manuscrits. Elles s'ouvrent sur «mes travaux pour le Conseil»; en d'autres termes, l'aspect professionnel et pratique de ses papiers lui importe. Suivent les «manuscrits relatifs à Genève», c'est-à-dire les écrits qui documentent l'histoire et les affaires genevoises qu'un bon conseiller doit maîtriser. Viennent ensuite les «manuscrits divers», qui portent sur l'histoire et les institutions françaises et de quelques autres pays, y compris la Suisse. C'est dans cette rubrique que François Tronchin range les manuscrits de Théodore Agrippa d'Aubigné; il y range aussi des écrits théologiques et philosophiques dont les auteurs ne sont pas des membres de la famille, ainsi que des poésies. Le titre «manuscrits divers» est bien choisi.

François Tronchin ouvre ensuite des pages intitulées «manuscrits de famille» et place en tête les papiers de Théodore de Bèze élevé au rang d'ancêtre, et la correspondance des théologiens Théodore et Louis Tronchin, avec le détail des noms des auteurs de lettres (fig. 1). En d'autres termes, il a regardé de près les papiers de ces deux importants théologiens, son grand-père et son arrière-grand-père. Il ajoute à la liste, de manière plus sommaire, des documents en provenance de son père, la correspondance reçue par lui et par son frère Jean-Robert (1702-1788), banquier à Lyon, fermier général à Paris en 1762, des documents sur ses collections, et ses propres œuvres littéraires, notamment ses pièces de théâtre, ainsi que des lettres reçues à leur sujet. Il ajoute ici, probablement non sans fierté, les noms des auteurs de ces lettres<sup>6</sup>.

Dans son catalogue, François Tronchin établit un ordre pour les manuscrits, mais ne les numérote pas. Son ordre ne sera pas repris par Henry Tronchin, un siècle plus tard, qui suit davantage une logique d'historien et de mise en valeur du réseau familial. Aussi,

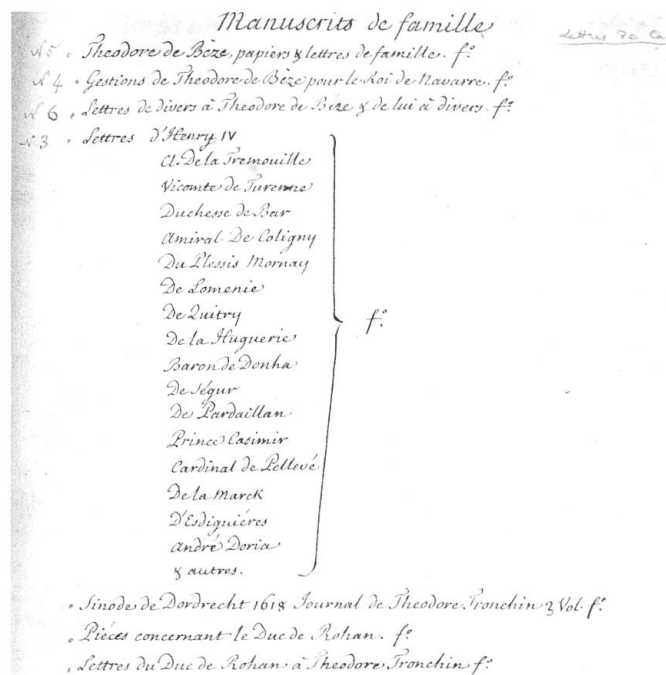


Fig. 1 Début de la liste des archives de famille établie par François Tronchin en 1796 (BGE, Arch. Tronchin 391, f. 120).

de nouvelles archives, celles du médecin Théodore Tronchin (1709-1781), celles du procureur général Jean-Robert Tronchin (1710-1793) et celles de Jean-Armand Tronchin (1732-1813), résident de Genève à la Cour de France, se sont entre-temps ajoutées au noyau décrit par François. Remarquons, à propos de la liste de François Tronchin, que si la présence des archives des ascendants s'explique aisément, il convient de s'interroger sur les lettres adressées à son frère Jean-Robert, le banquier. Jean-Robert Tronchin, fermier général à Paris, meurt sans descendance en 1788. Son héritier universel n'est autre que son frère François, d'où la présence de ses papiers<sup>7</sup>.

4 Bibliothèque de Genève (désormais BGE), Arch. Tronchin 176/7, f. 14.

5 BGE, Arch. Tronchin 391; manuscrits et archives à partir du f. 116. Curieusement, ce volume ne se trouvait pas dans le fonds lorsqu'il est arrivé en mains publiques en 1937, alors que sa présence est encore documentée à Bessinge au début du XXe siècle. Il est mentionné dans le fichier établi par Henry Tronchin (fiche Mss A 30bis), voir ci-dessous.

Il a miraculeusement trouvé le chemin de la Bibliothèque à la faveur d'un achat en 1987 auprès du marchand libraire de Londres Bernard Quaritch LTD.

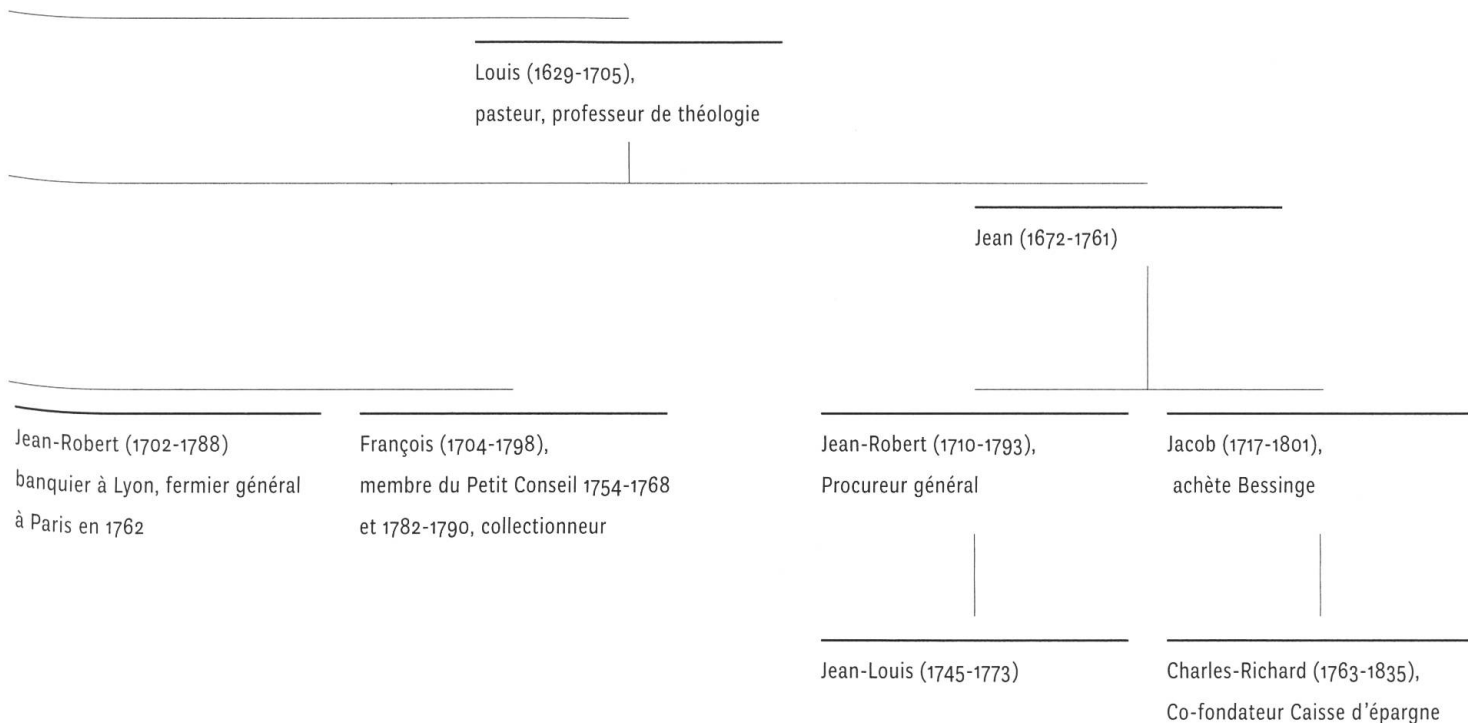
6 Sur les pièces de théâtre de François Tronchin, voir l'article de François Jacob dans le présent volume.

7 Archives d'Etat de Genève (désormais AEG), Jur. Civ E 40, p. 280, testament de Jean-Robert Tronchin du 6 août 1785, enregistré le 20 novembre 1788.

## Tableau généalogique simplifié de la famille Tronchin (hommes)







François Tronchin meurt, lui aussi, sans enfants. Sa descendance, ce sont ses collections et les archives familiales. Son testament témoigne de l'importance qu'il leur accorde :

Je souhaite que mon cabinet de livres, de manuscrits, de portefeuilles d'estampes, de dessins soient conservés entiers dans la branche aînée de la famille Tronchin de mâle en mâle. J'en donne, à ma mort, la garde à mon neveu Jean-Armand, après lui à son fils, et successivement aux petits enfans d'aîné en aîné, sans qu'il y soit fait ou souffert aucun démembrement. Le catalogue des livres imprimés, des manuscrits etc. existe de ma main sur mon bureau.  
(...)

J'entends que tous les portraits de famille, y joints ceux de Calvin, de Théodore de Bèze jeune et vieux, de Clément Marot, du Duc de Rohan, de sa fille Mme de Chabot, du Comte

de Harcourt ne soient point détachés de mon cabinet de livres<sup>8</sup>.

Notons que la sauvegarde de l'héritage intellectuel de la famille est une affaire d'hommes (ou tout simplement de patronyme?), que cet héritage intellectuel inclut les livres, les manuscrits, les estampes, les dessins, les portraits de famille et une sélection d'autres portraits<sup>9</sup> mais non sa collection de tableaux, enfin que François Tronchin souhaite agir sur le long terme et refuse la dispersion de cet héritage.

### Les archives Tronchin au XIXe siècle : Henri Tronchin et l'ouverture aux chercheurs

Après la mort de François Tronchin, les archives familiales sont placées sous la garde de son neveu

<sup>8</sup> AEG, Jur. Civ. E 16, no 42, testament olographe de François Tronchin, fait aux Délices le 5 décembre 1794, avec plusieurs codicilles, homologué le 13 février 1798.

<sup>9</sup> Voir, dans ce volume, la contribution de Vincent Chenal.

Jean-Armand, puis du fils de celui-ci, qui hérite également de la collection de tableaux, Jean-Louis Robert (1763-1838). Les archives sont alors transportées dans la propriété familiale vaudoise de Lavigny, près d'Aubonne, où s'était réfugié Jean-Armand Tronchin, condamné à mort par contumace par le premier Tribunal révolutionnaire le 1er août 1794. Avec le colonel Henri Tronchin (1794-1865), fils de Jean-Louis Robert, que nous nommerons Henri I pour le distinguer de son petit-fils Henry II, les archives reviennent sur le territoire genevois, à Bessinge, lieu-dit qui sera pendant plusieurs générations associé à leur nom. On parlait en effet des «archives de Bessinge».

Jacob Tronchin (1717-1801), cousin germain de François, frère du procureur général Jean-Robert, avait acheté la seigneurie de Bessinge, à Vandœuvres, en 1774. Son fils Charles-Richard (1863-1835), conseiller d'Etat et co-fondateur de la Caisse d'épargne, à la tête d'une fortune substantielle, en hérite. Jean-Robert Tronchin, décédé sans enfants, avait légué ses biens à son frère Jacob, et c'est ainsi que ses papiers se sont trouvés en mains de son neveu Charles-Richard. Or, celui-ci décède à son tour sans descendance et choisit pour héritier universel son neveu et en même temps petit neveu, le lieutenant colonel Henri I Tronchin, dont il se sent très proche et avec qui il avait fondé, en 1818, une bourse de famille<sup>10</sup>. Le testament de Charles-Richard Tronchin traduit de manière éloquente son attachement à Bessinge, et toutes sortes de dispositions ont pour but de conserver le domaine dans la famille porteuse du nom et d'en éviter le démantèlement. Conscient des frais qu'engendre une telle propriété - Bessinge s'étend sur cinquante hectares! - il constitue même une rente annuelle perpétuelle destinée à assurer un revenu régulier au possesseur, à condition qu'il soit porteur du nom<sup>11</sup>.

Henri se retrouve donc possesseur du patrimoine de son arrière-grand-père Pierre, avec la propriété de Lavigny dans le canton de Vaud, où il vivait avant d'hériter de Bessinge, de son arrière-grand-oncle, le conseiller François par qui lui arrivent les archives, puis de son grand-oncle Charles-Richard, avec Bessinge et les archives de Jean-Robert et de Jacob Tronchin. C'est ainsi que les patrimoines

se concentrent lorsqu'il y a peu ou pas d'enfants. Nous ne savons en revanche pas par quelle voie les archives de la branche aînée, celle du médecin Théodore Tronchin, ont rejoint l'ensemble de Bessinge.

Henri Tronchin fait construire par l'architecte Jacques-Louis Brocher, vers 1851-1852, la maison de maître de Bessinge, où prendront place les archives en 1855<sup>12</sup> (fig. 2). A Lavigny déjà, il accueillait volontiers les chercheurs, notamment l'historien allemand Johann Wilhelm Baum (1809-1878), auteur d'une biographie de Théodore de Bèze et collaborateur des *Calvini Opera*, qui évoque avec reconnaissance l'accueil chaleureux de Tronchin dans son domaine vaudois vers 1840<sup>13</sup>, ainsi que Jean-Henri Merle

- 10 Hélène Tronchin (1767-1820), sœur de Charles-Richard, était l'épouse de Jean-Louis-Robert Tronchin (1763-1838), père d'Henri.
- 11 AEG, Jur Civ AAq 6, p. 261, testament olographe de Charles-Richard Tronchin, du 26 juillet 1829, avec codicilles, homologué le 24 juillet 1835.
- 12 Sur la maison, voir Leïla EL-WAKIL, *Bâtir la campagne. Genève 1800-1860*; Genève, 1989, vol. II: *Catalogue*, p. 308-310. Henri Tronchin avait aussi fait construire entre 1821 et 1823 le château de Lavigny, dit «Grand Lavigny», propriété qui avait été acquise par Pierre Tronchin (1694-1769), frère aîné de François et père de Jean-Armand, en 1739. Le Grand Lavigny a été légué par Adèle Tronchin, née De la Rive (1829-1895), à sa fille Marie Tronchin, épouse de Lessert; la propriété entre par voie successorale dans la famille de Tschanner. Adèle Tronchin était également propriétaire d'une autre maison de maître à Lavigny, aussi désignée du terme château, le «Petit Lavigny», aujourd'hui résidence pour écrivains. Elle lègue le Petit Lavigny à son fils Henry, et c'est dans cette maison que vivront les derniers porteurs du nom Tronchin.
- 13 *Joannis Calvini opera quae supersunt omnia*, éd. Edouard Cunitz, Johann Wilhelm Baum, Eduard Wilhelm Eugen Reuss; Braunschweig, 1863-1900, 58 vol. (*Corpus reformatorum*), et Johann Wilhelm BAUM, *Theodor Beza nach handschriftlichen Quellen*, Leipzig, 1843-1852, 3 vol., Vol. 1, p. VIII: «Am erfreulichsten aber war es mir, in der Handschriftensammlung, welche Herr Tronchin von Lavigni bei seinem Nahe bei Aubonne herrlich gelegenen Landsitze gleichen Namens bewahrt, eine Reihe wichtiger Familienpapiere Beza's und eine bedeutende Anzahl Briefe Heinrich's IV und seiner Schwester Katharina, der Herzogin von Lotharingen und Bar, an den Reformator anzutreffen. Nur dem lebhaften Interesse aber, welches dieser in religiöser Hinsicht vielfach thätige Mann auch an allem Dem nimmt, was auf die Reformationsgeschichte Bezug hat, muss ich die glänzende



Fig. 2 La maison de Bessinge en 1906, photographiée par Fred Boissonnas (BGE, Centre d'icographie).

d'Aubigné (1794-1872), qui dresse autour de 1843 une liste sommaire des archives de son ancêtre Agrippa d'Aubigné<sup>14</sup>. Pour l'historien français Jules Bonnet (1820-1892), éditeur de lettres de Calvin, aussi accueilli à Lavigny, les archives du colonel Tronchin sont « presque royales »<sup>15</sup>.

En confiant le chantier de sa nouvelle maison de Bessinge à Brocher, Henri Tronchin lui demande certainement de tenir compte des collections d'art, de livres et de manuscrits provenant de ses ancêtres, et de concevoir une bibliothèque qui soit un écrin digne de l'importance de toutes ces traces mémorielles, confirmée par l'intérêt des historiens du protestantisme. Le recensement des bibliothèques particulières construites à Genève au XIXe siècle reste à établir, mais il est certain que Tronchin en avait connaissance. Rappelons pour exemple la bibliothèque de La Grange, pour laquelle Guillaume Favre fit ajouter une aile à sa villa en 1821. Il y a cependant une différence de taille: Guillaume Favre fait construire un écrin pour ses propres collections,

alors qu'Henri Tronchin commande un lieu de mémoire à la gloire de ses ancêtres.

Grâce à des photographies commandées par Henry II Tronchin à Frédéric Boissonnas en 1906-1907, ainsi qu'à une description de Bessinge publiée en 1908 par Jules Crosnier, on peut se faire une idée de l'aspect de cette bibliothèque, située à l'angle sud-ouest de la maison (fig. 3 page suivante). Entre Henri I et Henry II, le grand-père et son petit-fils, l'aspect n'avait probablement pas beaucoup changé:

Le centre de la pièce est occupé par une grande table de forme allongée dont les flancs contiennent de vieux in-folio aux riches

*Gastfreundschaft zuschreiben, die ich im Schoße dieser liebenswürdigen Familie genoß*» (entre 1838 et 1843).

<sup>14</sup> Merle d'Aubigné communique en 1863 cette liste à Charles Read, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, qui la publie dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français*, 12, 1863, p. 339-342.

<sup>15</sup> *Lettres de Jean Calvin. Lettres françaises*; recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux par Jules Bonnet, Paris, 1854, 2 vol., Vol. 1, p. XX.

reliures. Les murs disparaissent derrière de longues files de volumes. Encastrées dans les livres, d'un côté se trouve la cheminée et de l'autre une armoire treillissée qui contient la partie la plus précieuse peut-être des collections de Bessinge. C'est là que sont conservés, comme en un sanctuaire, les manuscrits accumulés par les Tronchin, grâce au rôle prépondérant que trois siècles durant ils jouèrent à Genève, à leurs nombreuses et illustres relations de l'étranger, grâce aussi à la ferveur de leur culte pour les souvenirs d'autrefois. L'historien et l'érudit peuvent à bon droit se considérer en présence de véritables trésors<sup>16</sup>.

Telle que la décrit Gaspard Vallette dans un article paru dans le *Journal de Genève* du 25 janvier 1909, la bibliothèque est un véritable petit musée de la Réforme et du XVIIIe siècle:

Enfin, et surtout, le lieu très saint, à l'angle sud-ouest de la maison, la grande, sévère et imposante Bibliothèque, garnie de tous les trésors de la Réforme, portraits, gravures, livres et manuscrits, et encore de tous les trésors de la Genève voltairienne, mondaine et cosmopolite du XVIIIe siècle.

Quelques autographes prestigieux y sont présentés sous cadre, comme la fameuse lettre de Voltaire rendant «mille tendres respects, à tout Tronchin et Tronchine, à cette tribu adorable, loin de laquelle il est dur de demeurer quatre mois», que l'on aperçoit sur un montant de la bibliothèque, à gauche du bureau (voir aussi fig. 3 page ci-contre).

Bessinge est non seulement une sorte de musée privé où l'on accueille sur invitation des hôtes genevois ou de passage, c'est aussi un lieu de recherche érudite dans lequel les chercheurs sont bien accueillis. Dans un hommage prononcé devant la Société des Arts en mai 1866, Guillaume-Henri Dufour souligne, à côté des réalisations philanthropiques du colonel, son sens de l'accueil:

M. Tronchin possédait une galerie de tableaux où se trouvaient des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres; elle fut toujours libéralement

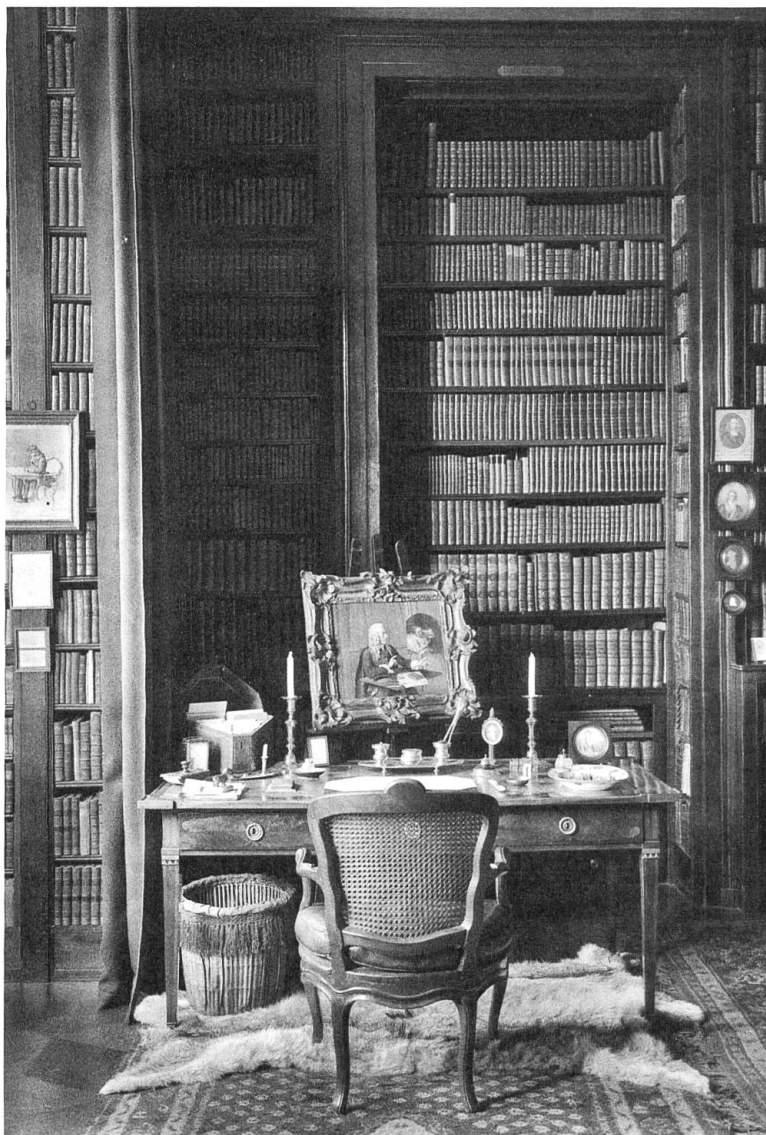


Fig. 3 Bibliothèque de Bessinge en 1906, avec sur le bureau le portrait de François Tronchin par Etienne Liotard (1757), et sur les montants à gauche des autographes encadrés. Photo Fred Boissonnas (BGE, Centre d'iconographie).

ouverte aux amateurs et aux jeunes artistes qui désiraient y prendre quelques copies. Il possédait aussi une riche collection de manuscrits, où plusieurs hommes distingués ont abondamment puisé, en particulier MM Sayous et Herminjard pour la composition de leurs remarquables ouvrages sur les travaux littéraires et la correspondance des écrivains de la Réformation chez nous et à l'étranger<sup>17</sup>.

16 Jules Crosnier, «Bessinge», dans *Nos anciens et leurs œuvres*, Genève, vol. 8, 1908, p. 57-130, citation p. 61-62.



Si Pierre-André Sayous et Aimé-Louis Herminjard ont poursuivi l'exploration de la correspondance des Réformateurs, les savants français se sont rapidement penchés sur les manuscrits de Théodore Agrippa d'Aubigné. Plusieurs éditeurs, dans l'orbite de la Société de l'histoire du protestantisme français, parmi lesquels son fondateur Charles Read (1819-1898)<sup>18</sup>, ont en effet profité du transfert des archives Tronchin de Lavigny à Bessinge, localité plus facilement accessible, pour demander à consulter les écrits originaux du grand poète protestant. A la suite de Read, Bessinge accueillera encore Prosper Mérimée (1803-1870), ainsi que François de Caussade (1841-1894) et Eugène Réaume (1826-1887)<sup>19</sup>, tous éditeurs d'œuvres de Théodore Agrippa d'Aubigné.

Tous ces savants sont accueillis par Henri Tronchin, et après sa mort par sa veuve Emma, née Calandrini, et son fils Louis, mais aussi par François Théremin (1803-1883), pasteur de Vandœuvres, qui prend une part active dans le classement et la mise en valeur de la bibliothèque et des archives familiales. Dans une nécrologie parue dans les *Mémoires et documents* de la Société d'histoire et d'archéologie, il est dit de Théremin que :

son goût pour les livres et son obligeance le portèrent à donner ses soins à la bibliothèque Tronchin à Bessinge. Il en catalogua les imprimés et les manuscrits et il a rendu de grands services à tous ceux qui ont eu recours à cette belle collection<sup>20</sup>.

Comme aucun catalogue du XIXe siècle ne nous est parvenu, il est difficile d'évaluer le travail effectivement réalisé par François Théremin. Peut-être est-il à l'origine de l'ordonnancement en séries fixé plus tard par Henry Tronchin sur fiches. Peut-être a-t-il attribué des cotes aux imprimés. Toujours est-il que pendant plusieurs décennies, et sur deux générations de propriétaires ou d'usufruitiers de Bessinge, il est disponible pour guider les chercheurs, voire les aider très concrètement dans leurs travaux. L'hommage de la Société d'histoire précise que «c'est ainsi qu'il collationna à Bessinge, pour M. Mérimée, et plus tard pour MM Réaume et de Caussade, le texte des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné». En janvier 1868, il

conseille à Louis Tronchin d'accepter une demande, formulée par l'historien du protestantisme Albert Rilliet-de Candolle (1809-1883), de faire déposer pendant un an aux Archives d'Etat, en leur qualité de «dépôt officiel et public», les manuscrits d'Agrippa d'Aubigné, sans doute pour faciliter le travail des éditeurs<sup>21</sup>. Les manuscrits ne sont en revanche pas prêtés directement aux chercheurs<sup>22</sup>.

17 *Bulletin de la Classe d'industrie et de commerce de la Société des Arts de Genève*, mai 1866. «Discours de M. le Général Dufour (...) prononcé dans la séance générale de la Société et des trois classes, le 24 mai 1866». Dufour fait allusion à Pierre-André SAYOUS (1808-1870), auteur d'*Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, 2 vol., Paris, 1854, et à la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques par le vaudois Aimé-Louis HERMINJARD (1817-1900), Genève; Bâle [etc.]; Paris, 9 vol., 1866-1897.

18 Théodore AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Les Tragiques*, édition nouvelle publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur avec des additions et des notes par Charles Read, Paris, 1872.

19 Théodore AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Les aventures du Baron de Faeneste*, nouvelle édition revue et annotée par Prosper Mérimée, Paris, 1855, et *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné*. 4, *Les Tragiques*, éditées par François de Caussade et Eugène Réaume, Paris, 1873-1892, 6 vol.

20 MDG, t. XXII, 1886, p.322, cité en partie par Frédéric GARDY, «Note», *op. cit.*, p.144. Théremin fut pasteur de Vandœuvres de 1835 à 1865. A sa mort, sa famille fait don à la SHAG de tous ses ouvrages d'histoire suisse, 1300 volumes et autant de brochures. La plupart venaient de la bibliothèque du doyen Bridel, de Montreux, dont il était le petit-fils par alliance. Selon Henry Tronchin, qui écrit à la Tribune de Genève le 11 mai 1883 (lettre publiée le 12), Théremin n'était pas formellement «le bibliothécaire de la collection Tronchin à Bessinge». C'est par amitié pour les Tronchin qu'il «voulait bien leur prêter le concours de ses rares aptitudes de bibliophile, de ses vastes connaissances, et consacrer à la conservation et à la surveillance de leur bibliothèque une partie de son activité et tant de sollicitude». Une lettre de Théremin à Théophile Dufour laisse entendre qu'il habitait jusqu'en 1877 sur le domaine même de Bessinge, sans doute dans l'une des dépendances (BGE, Ms fr. 3842, f. 288, 21 septembre 1877).

21 Lettre d'Albert Rilliet-de Candolle à Louis Tronchin, et lettres de Tronchin à Théremin, 14 et 18 janvier 1868 (BGE, Ms fr. 1321/2, f. 195 et suivants). A cause de lacunes dans les archives des directeurs des Archives d'Etat, il n'a pas été possible de confirmer que le dépôt temporaire a effectivement eu lieu. François de Caussade est en contact avec l'archiviste Adolphe Grivel, qu'il remercie en quittant

### Les archives Tronchin à la fin du XIXe siècle : Henry Tronchin et la mise en valeur

Henry Tronchin (1853-1924), petit-fils d'Henri, fils du colonel fédéral Louis Tronchin, hérite directement du domaine de Bessinge, de la maison et des collections<sup>23</sup>. Son grand-père avait ici sauté la génération de son fils, Louis, à qui il lègue les terres vaudoises de Lavigny avec son «château»; il respecte la volonté testamentaire relative aux archives et suit l'exemple de son arrière-grand-oncle François Tronchin<sup>24</sup>.

Entré pleinement en possession de Bessinge au décès de sa grand-mère Emma, née Calandrini (1798-1885), qui en avait l'usufruit, Henry Tronchin s'y installe à l'âge de 32 ans et poursuit la tradition en accueillant des visiteurs, autant de simples curieux que des historiens, dans la bibliothèque de Bessinge. Il y fait transférer un certain nombre de recueils qui se trouvaient encore à Lavigny, et qu'il avait montrés en 1880 au professeur Charles Le Fort, juriste et historien pour connaître son avis<sup>25</sup>. Mais à la différence de son grand-père, il exploite les richesses des archives familiales, noue des liens avec les historiens genevois et se lance dans les publications historiques. Les hommages à Henry Tronchin qui sont rendus à sa mort laissent entendre qu'une bonne partie de sa vie fut consacrée à l'héritage archivistique et artistique familial:

Sur les trésors historiques qui, avec les années, s'étaient accumulés entre ces murs, il devait désormais veiller avec un soin jaloux. On peut dire qu'il leur consacra sa vie entière.

Conscient du prix de ses archives de famille, pénétré de la responsabilité morale qui lui incombait en quelque sorte de ce chef, il ne cessait de les mettre toujours mieux en valeur, d'en assurer la conservation (...). De ce véritable musée du protestantisme, il n'avait pas voulu profiter seul, égoïstement. Il en ouvrait avec libéralité les portes aux chercheurs sérieux qui du résultat de leurs découvertes ont fait bénéficier un public étendu<sup>26</sup>.

Historien amateur, membre de la commission du Musée des arts décoratifs, vice-président du Comité

de la Société auxiliaire du Musée de Genève, membre du comité de la Société du Musée historique de la Réformation, de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, il cultive une sociabilité savante qui lui fait côtoyer les professionnels des bibliothèques et des archives genevoises, les mêmes personnes qui se mobiliseront pour que les archives familiales trouvent plus tard le chemin des institutions publiques. Il publie en 1895 et en 1906 deux livres, composés essentiellement d'éditions de lettres de Voltaire et d'autres figures du XVIIIe siècle, consacrés au conseiller et collectionneur François Tronchin et au médecin Théodore Tronchin, tous deux amis de Voltaire<sup>27</sup>.

Genève en décembre 1871, sans mentionner toutefois des manuscrits déposés (AEG, Archives C 2, f. 331ter, lettre de François de Caussade à l'archiviste Grivel, 16 décembre 1871).

- 22 «Le colonel [Louis] Tronchin vient de répondre qu'il y avait près de Genève un ms. des Tragiques tout de la main de d'Aubigné. Il ne veut pas le prêter, mais il permet qu'on en prenne communication chez lui (...).»; citation tirée d'une lettre de Prosper Mérimée à Charles Read, 21 septembre [1869?], éditée par Adolphe VAN BEVER, «Essai de bibliographie d'Agrippa d'Aubigné suivi de cinq lettres inédites de Prosper Mérimée», *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français*, vol. 54/3, 1905, p. 228-258, citation p. 260.
- 23 Peut-être pour se distinguer de son grand-père qui bénéficiait d'une certaine notoriété, Henry Tronchin écrit son prénom avec un y.
- 24 Inventaire des biens d'Henri Tronchin à son décès et copie de son testament olographe du 11 octobre 1864: AEG, minutes du notaire Théodore Audéoud 25, no 184. Voir aussi l'expédition de la liquidation et partage de la succession du 21 septembre 1867: AEG, Archives de famille 3e série Tronchin.
- 25 BGE, Arch. Tronchin 349, pièce 20, f. 221 suivants, inventaire des portefeuilles de cartes, de vues et de planches, description de la bibliothèque et liste sommaire des archives de famille conservées à Lavigny en janvier 1880, avec une évaluation de Charles Le Fort sur l'intérêt de ces papiers.
- 26 *Journal de Genève* du 2 décembre 1924
- 27 Henry TRONCHIN, *Le conseiller François Tronchin et ses amis Voltaire, Diderot, Grimm, etc., d'après des documents inédits*, Paris, 1895, et *Théodore Tronchin (1709-1781): un médecin du XVIIIe siècle: d'après des documents inédits*, Paris, et Genève, 1906. Dans le premier, l'auteur remercie dans une note (p. 7) ses amis, plus particulièrement «MM Perdriset et Bauzon qui ont bien voulu nous aider à classer ces matériaux». Il ne nous a pas été possible d'identifier ces personnages.

L'idée du volume intitulé *Le conseiller François Tronchin et ses amis Voltaire, Diderot, Grimm, etc.* lui est probablement venue après des échanges avec Théophile Dufour, alors directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Dufour lui avait demandé de collationner des lettres de Voltaire qu'Eusèbe-Henri Gaullieur (1808-1859) avait copiées à Lavigny et publiées en 1855 sous le titre *Mélanges historiques et littéraires sur la Suisse française*<sup>28</sup>. Henry Tronchin se met alors à répertorier les lettres de Voltaire, constatant que :

d'une part les lettres des manuscrits ne sont [pas] toujours classées par date, d'autre part Gaullieur n'a publié qu'un certain nombre de lettres in extenso. La plupart sont des découpures ajoutées les unes aux autres, sans une date, pour laquelle il a pris parfois - si je puis me servir de cette expression - la moyenne des diverses dates qui en forment une seule<sup>29</sup>.

Il commente en outre :

Gaullieur s'est attaché en général à tout ce qui avait trait à la politique et a laissé dans l'ombre Voltaire jouant au gentilhomme campagnard et au patriarche, plantant ses pêchers, élevant des chevaux, installant sa basse-cour, meublant sa maison, effrayé de ses dépenses, mais sachant toujours compter (...).

Tout comme Gaullieur, Henry Tronchin racontera dans son livre le séjour de Voltaire aux Délices, en se fondant sur de larges extraits de ses lettres et de celles de Madame Denis au conseiller François et à son frère le banquier Jean-Robert Tronchin, mais en mettant en avant les sujets qui manquent selon lui chez Gaullieur : choix d'un bien immobilier, achat de graines de toute sorte pour planter les jardins et le potager, d'ingrédients pour peindre les treillages, de sucre pour les confitures, de vin, de tissus d'ameublement...

Pour son livre sur le médecin Théodore Tronchin, qu'il entreprend rapidement après la parution de sa première étude, Henry Tronchin ne se contente plus des uniques archives familiales. Sur conseil et avec une lettre d'introduction de Théophile Dufour, il se rend en mai 1898 à la Bibliothèque nationale à Paris, au Département des manuscrits et

aux imprimés anciens ; il surveille également le marché des manuscrits et fait des achats<sup>30</sup>. Dans son introduction, il remercie plusieurs médecins ainsi que Frédéric Gardy, nouveau directeur de la Bibliothèque publique, institution à laquelle il lèguera deux importants portraits, celui de Calvin âgé (réalisé après la mort du réformateur), et celui de Bèze âgé (réalisé de son vivant, en 1595)<sup>31</sup>.

En parallèle à son exploitation des archives familiales, il se livre à une activité d'archiviste : il attribue des cotes aux volumes (à moins que la numérotation n'ait été établie par Théremin) et les étiquette. On lui doit un petit répertoire sur fiches écrites à la main, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Genève, dans lequel il détaille les recueils dans l'ordre numérique des séries A, B et C. Sur les fiches, il commence par la cote, puis attribue aux recueils un titre, indique leur localisation (ex. « Arm. Bibl. R[ayon].1 », ou « Armoire A rayon 2 corrid[or] Ier »), donne rarement les dates, fournit une description matérielle (format, indication sur la couverture : carton, vélin, boîte, liasses, le nombre de pièces, le nombre de feuillets) et, lorsque le contenu l'intéresse particulièrement il note des informations supplémentaires. Ce fichier aidera plus tard Frédéric Gardy à procéder à sa première évaluation du fonds, en 1925, et servira à l'établissement des inventaires. Les archivistes du XXe et du XXIe siècle ont soigneusement conservé la trace de cette ancienne cotation par séries.

Henry Tronchin intervient aussi sur la matérialité des archives. En toute logique, il soigne particulièrement les archives du médecin Théodore Tronchin,

28 Eusèbe-Henri GAULLIEUR, *Mélanges historiques et littéraires sur la Suisse française*, Paris, Genève, 1855.

29 BGE, Ms. fr. 3842, f. 351 à 354 : Henry Tronchin, lettre à Théophile Dufour, Bessinge, 4 mars 1887.

30 Allusion à des pièces mises en vente par le libraire parisien Charavay qu'il souhaite acquérir et mention de son travail à la BNF dans une lettre à Théophile Dufour, de Paris, de Paris, 5 mai 1898, BGE, Ms. fr. 3842, f. 361. Dans une lettre à Eugène Ritter, de Bessinge, 11 septembre 1902, on apprend qu'il a acheté à une vente Ader un registre de consultations de Théodore Tronchin (BGE, Ms fr. 2557, f. 440-441). On se demande : quelle est la part des archives de Théodore Tronchin dont il a hérité et quelle est la part qu'il a achetée ?

sujet de son second livre, fait monter sur onglets et relier sa correspondance, qu'il munit de titres et de répertoires sommaires. Les papiers de François Tronchin, déjà réunis en recueils par leur auteur, nécessitaient moins de soins.

Il manifeste un fort sens de la propriété à propos de ses archives familiales, qui se traduit par le désir de conserver la primauté de l'édition de certaines lettres. L'affirmation de ses droits est très explicite dans une correspondance avec l'historien genevois Eugène Ritter (1836-1928) qui avait édité des lettres de Rousseau, et qui était en possession de copies communiquées quelques années auparavant par le pasteur Théremin. Tronchin lui demande instamment de ne pas les transmettre plus loin et surtout de ne pas les publier avant son propre ouvrage sur Théodore Tronchin, en confondant un peu propriété matérielle et propriété intellectuelle :

Je tiens à conserver jusque là inédite la correspondance du docteur avec Jean-Jacques et je viens vous prier de ne rien publier avant l'apparition [sic] de mon volume des documents provenant de Bessinge qui vous ont été communiqués soit par M. Théremin soit par Mr Adert et de n'en faire part à personne sans mon autorisation.

Ma demande vous paraîtra, j'en suis certain, d'autant plus légitime que je demeure propriétaire de cette correspondance par des droits que ni mes auteurs ni moi n'avons aliéné en faveur de personne, étant bien entendu que la prise d'une copie ou la remise d'une copie ne saurait conférer à aucun titre un droit de publication quelconque.

Vous ne doutez pas, Monsieur, du regret que j'ai de vous demander de faire abstraction pour le moment de documents aussi intéressants, mais vous comprendrez quels sont les sentiments qui me les rendent tout particulièrement précieux et combien je tiens à ce que ce soit à l'un des descendants du docteur Tronchin qu'échoit l'honneur de les publier pour la première fois. Il y a là une question de pitié familiale qui me tient à cœur<sup>32</sup>.

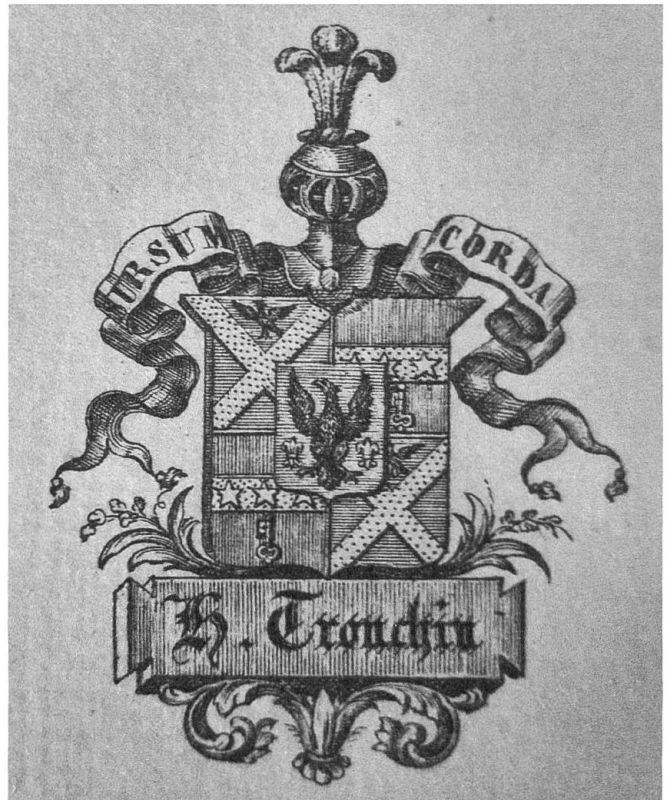


Fig. 4 Ex-libris d'Henry Tronchin, vers 1880 (BGE, Arch. Tronchin).

En d'autres termes, les projets historiques que mène Henry Tronchin ont pour conséquence une attitude un peu moins accueillante pour les chercheurs, du moins pour ceux qui travaillent sur les Lumières. La situation est peut-être différente pour les historiens de la Réformation<sup>33</sup>.

Vers 1880, il fait dessiner des armes combinant les armoiries de familles ascendantes (fig. 4); cette curieuse création, transformée en ex-libris, équipe la plupart des recueils des archives familiales. La description héraldique est la suivante : «Ecartelé, aux

31 *Journal de Genève*, 7 février 1925.

32 Lettre à Eugène Ritter, de Bessinge, 5 décembre 1904 (BGE, Ms fr. 2557, f. 442-443). En réalité il n'est pas descendant direct de Théodore Tronchin.

33 En 1890, par exemple, il prête à Théophile Dufour un manuscrit de Bèze. Mais il est vrai que l'emprunteur est directeur de la Bibliothèque! Lettre à Dufour, de Bessinge, 4 février 1890 (BGE, Ms fr. 3842, f. 359). Au dos de la page de titre de son livre sur Théodore Tronchin, Henry Tronchin fait figurer la mention suivante : «En préparation, avec la collaboration de M. Alfred Cartier: Correspondance inédite de Théodore de Bèze, conservée dans les archives de Bessinge». Ce projet n'a pas été réalisé.



1 et 4 d'azur au sautoir d'or, à l'aigle issante de sable, et aux 2 et 3 de gueules à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles d'argent et d'une clef d'argent posée en pal; sur le tout d'azur à l'aigle de sable accostée de deux fleurs de lis d'argent». L'aigle accompagnée de fleurs de lys, au centre, provient de la famille Tronchin d'Avignon, et a été adoptée par celle de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle, «sans aucun droit», selon Eugène-Louis Dumont. Les trois étoiles et la clé, dans les partitions 2 et 3, sont dérivées des armoiries de Bèze qui comportent des roses à la place des étoiles. Quant aux partitions 1 et 4, elles reprennent les armoiries de la famille Calandrini: il s'agit en fait d'une calandre (alouette) et non d'une aigle. Le casque grillé posé de face et la devise «Sursum corda» (littéralement «Elevons nos cœurs» ou Haut les cœurs, courage) qui surmontent l'écu proviennent aussi de la famille Calandrini<sup>34</sup>, avec laquelle les Tronchin se sont alliés à plusieurs reprises.

### 1937: il faut sauver les archives de la dispersion

À la mort d'Henry Tronchin, fin 1924, les hommages mettent en avant l'importance de ses collections, ses apports historiographiques ainsi que les bonnes relations qu'il entretenait avec les chercheurs. Mais on sent également une certaine inquiétude; elle est explicite chez l'auteur anonyme d'une nécrologie parue le 20 décembre 1924 dans *La Semaine littéraire*:

Que va devenir cette demeure unique  
[Bessinge] où, dans un cadre incomparable,  
revit tout un grand passé historique si  
intimement uni à l'histoire de la Réforme  
calvinienne et au passé de Genève?  
On se le demande non sans angoisse.

Des contacts entre les historiens et le fils unique et héritier d'Henry, Robert Tronchin (1883-1938), rédacteur de *La Suisse sportive*, «éclectique gentleman» passionné de voile et d'hippisme<sup>35</sup>, on sait peu de choses, hormis que le nouveau propriétaire de Bessinge, dernier porteur masculin du nom Tronchin à Genève<sup>36</sup>, organise des réceptions, montre ses collections et met volontiers à la disposition des chercheurs les manuscrits familiaux. Robert Tronchin

avait hérité à la mort de son père d'une fortune considérable, composée de la propriété de Bessinge, de celle de Lavigny et de nombreux investissements. L'ensemble est estimé par le fisc genevois à environ deux millions de francs, les collections – tableaux, bibliothèque, archives – étant estimées à CHF 100 000.-<sup>37</sup>.

Frédéric Gardy, directeur de la BPU depuis 1906 et membre du comité de la Société du Musée historique de la Réformation, dresse un inventaire sommaire des archives en 1925, sans doute dans le cadre de la liquidation de la succession d'Henry Tronchin ou alors à la demande de leur propriétaire, qui songe peut-être à une vente. Tout en procédant à l'estimation demandée, qui s'élève pour les archives à CHF 40 500.-, et en soulignant la complémentarité du fonds avec ce qui est conservé dans les collections publiques, Gardy use d'arguments persuasifs pour lutter contre la dispersion qu'il craint:

Il y a lieu toutefois de noter ceci, en cas de réalisation. Si l'on vendait la collection à l'amiable, le marchand qui s'en rendrait acquéreur n'en donnerait pas plus que la moitié de la somme qu'il espérait en retirer. Si l'on vendait aux enchères, il en résulterait des frais assez élevés (rédaction et impression d'un catalogue, frais de transport, commissions, etc.), qui absorberaient 30 à 40% du bénéfice brut<sup>38</sup>.

34 Eugène-Louis DUMONT, *Armorial genevois*, dessins d'André Le Comte, Genève, 1961, p. 45, 78, 415.

35 L'expression «éclectique gentleman» figure dans un article du *Journal de Genève* du 11 novembre 1929 en lien avec une réception à Bessinge dans le cadre du I<sup>er</sup> Concours hippique international de Genève.

36 Il avait deux filles, Jacqueline (1911-1972), épouse Hillerin de la Touche de Boistissandeau, puis Graffenried de Villards, et Christiane (1916-1947), épouse de Nevil James qui avait pris le nom de Tronchin-James.

37 AEG, Enregistrement et timbre Bc 295, no 145, déclaration signée par Robert Tronchin le 27 février 1925 (le décès date du 30 novembre 1924). «Augmentation consentie sur collections, objets d'art et tableaux, d'accord avec la sous-commission de l'impôt» évaluation à Fr. 100 000.-

38 Copie conservée sous BGE, Arch. BPU Fn 4/6, f. 1ss. Le document comprend une estimation grossière de la bibliothèque, formant un ensemble de 7500 à

Gardy entretient des relations cordiales avec Robert Tronchin, qui dépose volontiers des recueils dans les locaux de la BPU afin que des chercheurs y aient accès. Deux de ces dépôts temporaires sont documentés. En 1930, le manuscrit des *Tragiques* est déposé à la BPU afin qu'Armand Garnier, spécialiste de littérature française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles et auteur de publications sur Agrippa d'Aubigné, puisse les consulter<sup>39</sup>. En juin 1932, ce ne sont pas moins de 149 volumes de manuscrits relatifs à l'histoire du protestantisme, 35 imprimés choisis soit pour le texte soit pour la reliure, ainsi que la médaille en or du Synode de Dordrecht qui sont déposés à la Bibliothèque<sup>40</sup>. Il est probable que ce dépôt se déroule dans le contexte de la préparation du jubilé de la Réforme et de l'exposition organisée par le MHR au Musée Rath.

Si Robert Tronchin prête volontiers les manuscrits, l'effet du plaidoyer anti-vente de Gardy n'a pourtant qu'un effet temporaire sur lui. En 1936 ou en 1937, il décide de vendre les archives, et de louer Bessinge à l'industriel d'origine française Xavier Givaudan (1867-1966). Le domaine, qui sera occupé dès 1971 par le Golf-Club de Coligny, change de propriétaire en 1938, vendu peu après sa mort. Une partie de la fortune Tronchin s'est-elle envolée dans le crash boursier? Ses deux filles et leurs conjoints respectifs ne sont-ils pas attachés à la propriété et aux souvenirs familiaux<sup>41</sup>? Ou bien l'absence d'héritier porteur du nom a-t-il joué un rôle?

En 1936, il fait transporter les archives familiales chez le marchand libraire genevois Paul-Louis Bader (1891-1971), qui tient boutique à la Grand-Rue. La maison londonienne Maggs Brothers, fondée en 1853, qui existe encore aujourd'hui, fait en automne 1936 une offre de 2000 £ pour l'ensemble des archives Tronchin. Cette offre est antérieure au déplacement des archives chez Bader, et donc aussi antérieure à l'offre du consortium genevois qui s'en portera acquéreur<sup>42</sup>. Soucieux des intérêts des institutions patrimoniales genevoises, Bader les alerte. Gardy entre en relation avec le banquier de Robert Tronchin, Albert Pictet, qui, comme le libraire Bader, joue le rôle d'intermédiaire bienveillant.

Entre janvier et avril 1937, les historiens genevois se mobilisent au sein des institutions, de l'Université et des sociétés savantes. Des calculs sont faits, des fonds sollicités. Si par hypothèse le consortium ne parvenait pas à réunir la somme nécessaire à l'achat, Gardy estime que:

8000 volumes allant du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. La description des papiers de famille, intitulée «Archives de Bessinge, note sur leur valeur documentaire et sur leur valeur marchande», est un peu plus détaillée. Une inscription manuscrite indique que la note a été remise en deux exemplaires au notaire Robert Martin le 20 février 1925. Un autre document de la main de Gardy, intitulé «Brouillon de l'inventaire dressé en 1929», placé dans le même dossier (f. 8-9), entre un peu plus dans le détail pour certains dossiers qu'il considère comme particulièrement intéressants, avec quelques remarques sur leur faible ou forte valeur marchande. Il imagine aussi une répartition de cette sélection entre la BPU et les Archives d'Etat. Une acquisition était donc déjà envisagée.

- 39 BGE, Arch. BPU Fm 4, f. 371, copie d'une note de Robert Tronchin à Armand Garnier, 9 mars 1930, lui disant de s'arranger avec la BPU pour la consultation. En revanche, Tronchin ne souhaite pas que le manuscrit soit photographié.
- 40 BGE, Arch. BPU Fm 9, f. 118, lettre de F. Gardy à Robert Tronchin au Château de Lavigny, 17 juin 1932. La médaille d'or du Synode de Dordrecht a été déposée par le banquier de Tronchin, Albert Pictet. En d'autres termes, elle se trouvait probablement dans un coffre.
- 41 Christiane Tronchin, fille de Robert, écrit à Frédéric Gardy au moment de la vente: «comme vous nous l'avez très gentiment dit vous pouvez trouver un ou deux billets d'invitation de Voltaire, je sais que cela ferait très plaisir à ma sœur» qui vient de se fiancer! BGE, Arch. BPU Fc 58, f. 34, lettre de Christiane Tronchin à F. Gardy, de Lavigny, 4 juillet 1937.
- 42 BGE, Archives BPU Fc 58, f. 4, et f. 10 ss. Une copie de la liste des documents auxquels s'intéresse la maison Maggs figure dans les archives de la BGE (Arch. BPU Fn 6/4, f. 10 à 30), et ne comporte pas que les documents les plus spectaculaires, soit Calvin, Farel, Théodore de Bèze, Henri IV, le Duc de Rohan, Agrippa d'Aubigné, Voltaire, Rousseau, Diderot, Grimm et autres célébrités du XVIII<sup>e</sup> siècle; on y voit aussi des recueils de travaux de François Tronchin en sa qualité de membre du gouvernement genevois, de la jurisprudence genevoise, des couplets familiaux. Les documents y sont répartis par «Armoire bibliothèque rayon 1, ... rayon 2», «corridor 1», «vitrine salon vert», etc, ce qui implique que les documents étaient encore *in situ*, à Bessinge.

on pourrait (...) détacher et vendre à l'étranger la collection des lettres de Voltaire, au nombre d'environ 500, adressées à divers membres de la famille Tronchin, et qui représentent une valeur marchande élevée (environ CHF 12 000.-)<sup>43</sup>.

On voit par là que Gardy s'intéresse davantage à la Réforme et au protestantisme qu'aux Lumières, ou du moins à Voltaire, qui est depuis longtemps une vedette du marché des autographes<sup>44</sup>. Heureusement pour Genève, la somme nécessaire est réunie. Mais les archives Tronchin contiennent aussi des documents du XIXe siècle et des titres fonciers - Gardy et ses collègues les considèrent comme secondaires.

Une fois le dossier prêt, Gardy informe son magistrat de tutelle, le conseiller administratif Marius Noul, oralement et par écrit. Un brouillon de lettre d'avril 1937, davantage que la missive finalement envoyée, traduit bien l'inquiétude des historiens, bibliothécaires et archivistes genevois:

Depuis longtemps, les historiens de notre ville se préoccupent du sort des archives de la famille Tronchin conservées à Bessinge. Depuis la mort d'Henry Tronchin (1924), qui les avait conservées avec soin et avec piété, ils avaient lieu de craindre qu'elles ne fussent un jour vendues, dispersées, irrémédiablement perdues. Cette crainte n'était pas sans fondement. On apprenait il y a quelques mois que le propriétaire actuel avait déposé la totalité de ses archives entre les mains d'un libraire de notre ville, en le chargeant d'en tirer le meilleur parti possible. Heureusement ce libraire, comprenant l'intérêt qu'il y avait à conserver ces documents à Genève, en avisa la Direction de la Bibliothèque et lui promit de ne rien conclure sans le prévenir. Une offre avantageuse d'une grande maison anglaise de librairie ancienne fut laissée en suspens. L'intervention salutaire d'un banquier chargé des intérêts de M. Tronchin vint à point pour sauvegarder les intérêts genevois et faciliter les négociations. Bref, aujourd'hui nous sommes en présence d'une situation claire.

Mais si l'on veut garder les archives de Bessinge à Genève, il faut les payer et trouver pour cela une somme de 55 000 Fr.<sup>45</sup>

La lettre du 23 avril 1937 envoyée à Noul revêt un ton un peu moins alarmiste, sans doute parce que Gardy avait obtenu entre temps le soutien oral de son magistrat<sup>46</sup>. Pour revêtir plus de poids auprès des autres conseillers administratifs, Gardy fait contresigner sa lettre par trois personnalités membres de la Commission de la Bibliothèque, Paul-Edmond Martin (1883-1969), doyen de la Faculté des lettres et directeur des Archives d'Etat, Charles Borgeaud (1861-1940), professeur d'histoire et de droit à l'Université et Edouard Chapuisat (1874-1955), historien, ancien directeur du *Journal de Genève*. Il accompagne sa lettre d'un inventaire sommaire soulignant bien l'intérêt du fonds. Deux jours plus tard déjà, le Conseil administratif approuve l'achat<sup>47</sup>.

Voici le montage financier de Gardy: la Société du Musée historique de la Réformation, dont il est membre du comité et dont Fernand Aubert (1879-1957), conservateur des manuscrits, est le secrétaire, contribuera à hauteur de CHF 22 000.- et deviendra propriétaire des documents relatifs à la Réforme et au protestantisme, c'est-à-dire des lettres de Réformateurs, des manuscrits de Théodore de Bèze, des papiers des théologiens Théodore et Louis Tronchin principalement, auxquels s'ajoutent quelques imprimés et la médaille d'or du Synode de Dordrecht.

La Bibliothèque publique, sur le fonds «dons et legs», contribue à raison de CHF 20 000.- et deviendra propriétaire des manuscrits de Théodore Agrippa d'Aubigné ainsi que des archives des Tronchin du XVIIe siècle comprenant les lettres de Voltaire, de

43 BGE, Archives BPU Fc 58, f. 3, 12 janvier 1937.

44 Gardy, historien spécialiste du XVIe siècle, est l'auteur d'une importante bibliographie des œuvres de Théodore de Bèze.

45 BGE, Arch. BPU Fn 6/4, f. 34.

46 Lettre de Frédéric Gardy à Marius Noul, 21 avril 1937, Archives de la Ville de Genève, 03.dos.18 598.

47 BGE, Archives BPU Fc 58, f. 9, séance du 23 avril 1937. Voir, dans le même dossier, d'autres pièces relatives aux démarches entreprises par F. Gardy pour assurer le financement.

Rousseau, de Diderot, de Grimm etc. La commission du Fonds Harvey et la Société académique sur son Fonds auxiliaire de la Bibliothèque versent un subside respectivement de CHF 10 000.- et de CHF 3000.-. Le prix de la vente sera finalement réduit de CHF 2000.-, quelques documents étant restés dans une vitrine à Bessinge, où le locataire de Tronchin, Xavier Givaudan, les montre à ses hôtes<sup>48</sup>. L'achat porte sur les anciennes séries A, B et C constituées par Henry Tronchin.

Le transport de la boutique du libraire Bader aux Bastions se déroule rapidement. Dès le 13 mai, tout est engrangé, à la réserve d'une quinzaine de volumes restés à Bessinge, qui intégreront pour la plupart l'acquisition. Avec les documents faisant partie *stricto sensu* de l'achat sont livrés 46 boîtes, 3 cartables et une cinquantaine de cahiers contenant des actes et papiers de famille, des titres fonciers relatifs au domaine de Bessinge, des livres de comptes, des récits de voyages et autres documents de nature plus familiale, constituant les anciennes séries D, E, F et G, moins considérables en volume que les trois premières séries. Gardy précise qu'il s'agit «d'un certain nombre de documents non inventoriés, dont je n'avais pas fait état et que j'avais laissé en dehors de mes transactions. Il s'agit en effet de papiers de famille (correspondances, actes, etc.) qui m'avaient paru d'un intérêt historique restreint et d'une valeur marchande insignifiante. Il y a lieu de décider quel sort il convient de leur faire». Ailleurs: «Les séries D, E, F et G, beaucoup moins considérables, contiennent des papiers de famille, lettres intimes, plans et actes relatifs à Bessinge etc. (...) [ces archives] ne concernent que les affaires privées de la famille Tronchin et le domaine de Bessinge; elles sont d'ordre intime et n'entrent pas en ligne de compte. Elles n'ont pas de valeur marchande»<sup>49</sup>. Robert Tronchin en reprend possession le 12 juin.

Ces passages décrivent parfaitement les lacunes que l'on constate aujourd'hui dans le fonds. Seuls quelques documents isolés du XIXe siècle ont trouvé le chemin de la Bibliothèque, soit parce qu'ils ont été oubliés, soit parce qu'ils ont fait l'objet d'achats<sup>50</sup>. On se met à rêver de tout ce que nous aurions appris

les correspondances des Tronchin du XIXe et du XXe siècle sur les usages des archives et la vie de Bessinge.

L'archiviste d'aujourd'hui reste un peu perplexe devant le raisonnement qui mène Gardy à renoncer à tout effort pour prendre en charge également ces papiers plus récents: la valeur marchande n'a jamais été un critère déterminant pour les institutions, en regard des autres valeurs, scientifique, historique, et elles collectaient depuis longtemps des documents fonciers ou «intimes», et des archives du XIXe siècle. Peut-être le directeur de la bibliothèque se sentait-il un peu submergé par ce fonds d'une importance exceptionnelle, dans lequel les documents plus banals, plus récents, avaient de la peine à s'imposer. Aussi avait-il conscience du fait d'avoir sauvé l'essentiel, ou du moins ce que sa génération d'historiens considérait comme essentiel. Les documents «intimes», ou les documents plus récents, du XIXe siècle, n'entraient pas dans cette catégorie, l'histoire des femmes n'était pas dans l'air du temps et les bibliothécaires s'intéressaient davantage aux documents littéraires et scientifiques qu'aux documents juridiques et fonciers.

Que sont-ils devenus? Les actes fonciers de Bessinge ont-ils été cédés avec le domaine à son nouveau propriétaire, comme cela se faisait souvent? Les papiers de famille ont-ils été pris à Lavigny, où

48 Il s'agit d'une lettre autographe signée de Calvin à Farel, en latin, janvier 1551, 1p. fol., d'une lettre d'Henri IV à Théodore de Bèze, en français, datée de 1585, avec signature et 4 lignes autographes 1 p. in-4°, d'une lettre de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, à Th. de Bèze, en français, datée de 1600, avec signature et 7 lignes autographes, 1 p. fol., de deux imprimés de Théodore de Bèze et d'un recueil manuscrit de poèmes d'Agrippa d'Aubigné. Pour ce qui est des deux lettres adressées à Bèze, il n'y a pas trop de regrets à avoir, selon Gardy, Hippolyte Aubert en ayant effectué des copies (BGE, Arch. BPU Fc 58, fol. 21, 2 juin 1937, et 27, 10 juin 1937).

49 BGE, Arch. BPU Fn 5, f. 5 suivants, 20 février 1925.

50 Les recueils Arch. Tronchin 394 à 396, avec des manuscrits militaires et politiques isolés de Charles-Richard, d'Henri et de Louis, donnent une idée de ce qu'étaient les documents du XIXe siècle. Les recueils Arch. Tronchin 390-393 ont été acquis par voie d'achat. Dans le fonds se trouvent peu de documents provenant des femmes de la famille.



Robert Tronchin décède en 1938 déjà? Sont-ils retournés chez le libraire Bader pour être écoulés? Une partie au moins de ces documents ont trouvé la voie du marché. Mais on sait aussi qu'en 1992, il y avait, au «Grand Lavigny», «des documents anciens de notre armoire Tronchin dans notre galetas»<sup>51</sup>!

Au moment de réunir le financement pour l'achat, Gardy avait sollicité la commission des fonds universitaires qui lui avait attribué CHF 10 000.- provenant du Fonds Harvey. Dans son argumentaire, Gardy avait laissé entendre que certains recueils pourraient être transmis aux Archives d'Etat; il pensait à des dossiers du procureur général Tronchin et de Jean-Armand Tronchin, résident de Genève à Paris:

A cette époque, la distinction entre documents officiels et documents privés était beaucoup moins marquée qu'aujourd'hui, et les magistrats gardaient fréquemment dans leurs archives privées les lettres et papiers concernant leurs fonctions officielles

observe-t-il très justement<sup>52</sup>.

En 1938, Paul-Edmond Martin, directeur des Archives d'Etat, se rend à la BPU où il passe en revue, avec Fernand Aubert, conservateur des manuscrits, le catalogue sommaire des recueils Tronchin; il fait son choix. Finalement, seuls quelques volumes de correspondance et de rapports diplomatiques de Jean-Armand Tronchin seront transportés aux Archives d'Etat, où ils recevront la cote «Conseils, Politique extérieure, affaires étrangères, France 20a à 20f». Ils sont munis d'une nouvelle reliure ainsi qu'une belle page de titre indiquant leur provenance<sup>53</sup>. Pourtant, les archives Tronchin recèlent encore bien des documents qui répondent à la définition de Gardy, illustrant les fonctions officielles de leur auteur, par exemple le «Journal tenu par le conseiller [Antoine] Tronchin de la négociation de Mr. P[ierre] Perret touchant un projet de renouvellement d'alliance avec le canton de Fribourg» (1709-1711, dans Arch. Tronchin 277), pour ne citer qu'une pièce - il y en a bien d'autres. Il n'existait pas encore d'inventaire moderne et Paul-Edmond Martin a sans doute eu de la peine à procéder à une sélection dans la masse de recueils sommairement identifiés.

L'acquisition des archives Tronchin est un point culminant dans la carrière de Frédéric Gardy, qui prend sa retraite à la fin de l'année 1937. Annoncé dans la presse, l'achat est aussi décrit dans un article paru dans la revue *Genava* et dans le bulletin de l'Association des bibliothécaires suisses<sup>54</sup>. A l'occasion de l'assemblée générale de la Société du MHR, le 31 mai 1938, des volumes Tronchin sont exposés à la Salle Ami Lullin de la BPU et présentés aux membres par Frédéric Gardy.

Occupant des locaux au sein même de la Bibliothèque, la Société du MHR lui en confie la garde matérielle; ce regroupement géographique ainsi que la nouvelle cotation, en continu, permet aux intéressés d'éviter l'éventuel reproche du démantèlement. On se met au travail: alors que Gardy consacre les premières années de sa retraite à l'établissement de l'inventaire des archives Tronchin appartenant au MHR<sup>55</sup>, le nouveau directeur de la BPU, Henri Delarue, engage un septuagénaire désargenté pour dresser l'inventaire des archives Tronchin appartenant à la bibliothèque. Il s'agit de Pierre-Paul Plan (1870-1951), homme de lettres genevois

51 Note communiquée par Paul Bissegger, citant le propriétaire d'alors. La propriété a entre temps changé de mains.

Vincent Lieber confirme que quelques archives Tronchin se trouvent encore chez les descendants, mais elles ne correspondent aucunement à la description de Gardy. Renseignement pris auprès de la Fondation Ledig-Rowohl, il n'y a pas non plus d'archives dans l'autre château de Lavigny qui appartenait alors à Robert Tronchin. A propos des deux maisons Tronchin de Lavigny, voir ci-dessus note 12.

52 Dans son évaluation des archives Tronchin du 20 février 1925, BGE, Arch BPU Fn 6, enveloppe 4, f. 3 suiv.

53 AEG, Archives C 31, f. 129-132, échange de lettres entre Paul-Edmond Martin, Fernand Aubert et Henri Delarue, octobre 1938. Il est aussi question de quelques minutes de publications du Conseil pour les jeunes du XVIIe siècle extraites pour les Archives d'Etat d'un recueil coté Mss B 131.

54 Référence voir note 3, et Frédéric GARDY, «Note sur les archives de la famille Tronchin acquises par la Bibliothèque publique et universitaire et la Société du Musée historique de la Réformation, à Genève», *Association des bibliothécaires suisses - Nouvelles*, XIVe année, no 1, 15 janvier 1938, p. 4-7.

55 Frédéric GARDY, *Catalogue de la partie des Archives Tronchin acquises par la Société du Musée historique de la Réformation*, Genève, 1946, XVII + 191 p.

ayant vécu plusieurs décennies à Paris, rédacteur au *Journal des Débats*, rentré à Genève au début de la guerre. Plan avait mis en forme, pour leur édition, les transcriptions de la correspondance de Rousseau par Théophile Dufour et les avait munies d'un supplément<sup>56</sup>; il possédait donc un solide bagage historique. Il se met au travail dès la fin de l'année 1939, et poursuit sa tâche jusqu'à fin 1945. Son salaire de 200 francs par mois est pris en charge par la Société académique, puis, entièrement ou partiellement, par des allocations fédérales destinées aux écrivains n'ayant pas de revenus.

Ni Gardy, ni Plan ne maintiennent strictement l'ordre déterminé par Henri Tronchin, lui trouvant quelques défauts logiques. Une copie autographe de l'inventaire de Plan est placée dans presque chaque recueil appartenant à la Bibliothèque, et les descriptions sont réunies dans deux volumes d'inventaire. L'inventaire de Gardy est pour sa part publié, mais aussi ajouté aux recueils.

Sur le plan matériel, un certain nombre de recueils, de correspondances surtout, reçoivent de nouvelles reliures au début des années 1950, soit parce qu'ils étaient en mauvais état, soit parce que l'ordre des pièces est modifié. Les pièces sont montées sur onglets par le relieur de la Bibliothèque, Gottfried Scherz. Auparavant, la Société du MHR avait déjà fait intervenir sur ses recueils un relieur de la place, Arné Asper, rue du Diorama. Malheureusement, on ne conservait pas à cette époque les anciennes couvertures, et quelques informations sont perdues. Quelques pièces imprimées anciennes sont extraites du fonds pour être intégrées aux collections générales. Les recueils du MHR sont équipés d'*ex libris*. En parallèle, une campagne de microfilmage de sécurité est entreprise. Le fonds est complété par quelques achats isolés sur le marché des manuscrits à la fin du siècle.

L'intérêt des chercheurs pour les correspondances du Siècle des Lumières incite la direction de la Bibliothèque à faire établir un inventaire détaillé des lettres. La tâche est confiée à Jean-Daniel Candaux, excellent connaisseur des réseaux intellectuels du XVIIIe siècle. Il entreprend son travail à la

fin de l'année 1974, et nous lui devons des répertoires de qualité avec identification minutieuse des auteurs et datations suggérées pour les pièces sans millésime.

### L'apport du XXIe siècle

L'archiviste d'aujourd'hui doit répondre aux chercheurs habitués à un environnement électronique, qui s'attendent à trouver les instruments de recherche en ligne, sur internet, quand ils ne s'attendent pas à trouver des copies numériques des documents eux-mêmes. C'est ainsi que le Département des manuscrits a créé une base de données nommée *Odyssée* et a entrepris, dès 2011, la «rétroconversion» des inventaires existants. Pour les archives Tronchin, trois options s'offraient aux conservateurs: reproduire les inventaires existants en mode image, ou les copier tout simplement dans un format électronique, interrogeable, ou les enrichir. C'est la troisième option, la plus ambitieuse, qui a été choisie. En effet, la recherche ayant progressé (que l'on pense, par exemple, à l'édition de la correspondance de Bèze!), de nouvelles ressources très riches permettent de préciser les anciens inventaires ou de rectifier des erreurs. En outre, il s'agit d'adapter les anciens instruments de recherches aux nouvelles normes professionnelles, plus particulièrement la norme archivistique ISAD (International Standard Archival Description).

En contact avec une équipe de spécialistes d'Agrippa d'Aubigné qui préparaient de nouvelles éditions de ses œuvres, Paule Hochuli Dubuis, chartiste, aujourd'hui conservatrice des manuscrits et des archives privées à la BGE, entreprit en 2012 le nouvel inventaire des manuscrits du poète, en retournant aux recueils et en transcrivant les intitulés originaux des documents selon les normes de transcription établies par l'École Nationale des Chartes pour l'édition des textes du XVIe siècle. Elle a poursuivi avec l'inventaire des archives Tronchin du XVIIIe siècle, en

56 *Correspondance générale* de J.-J. Rousseau, collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Dufour, Paris, 1924-1934, 20 vol. Avec suppl.: *Table de la correspondance générale de J.-J. Rousseau*, par Pierre-Paul Plan, Genève, 1953.

se fondant sur les descriptions approximatives et partiellement lacunaires de Pierre-Paul Plan, mais aussi sur les bonnes analyses des correspondances établies par Jean-Daniel Candaux, en enrichissant les unes et les autres avec de nouvelles observations et avec des remarques sur l'état matériel des recueils.

Pour ce qui est de la partie du fonds appartenant à la Société du MHR, un financement spécial permit de faire appel aux compétences de Claire Bonnelie, également chartiste, qui, elle aussi, a considérablement enrichi l'inventaire existant de Frédéric Gardy et l'a saisi dans la base de données du Département des manuscrits en 2017-2018<sup>57</sup>.

En termes de conservation préventive, la philosophie a beaucoup changé ces dernières décennies dans les bibliothèques et les centres d'archives. A cause de la consultation intensive, bien des recueils Tronchin, aux reliures sommaires, avaient souffert. Le Département des manuscrits a entrepris une campagne sur plusieurs axes, en commençant par un diagnostic de l'état de chaque volume établi par les restauratrices. Chaque recueil a été équipé d'un carton de protection non acide, sans colle, sans élément métallique, protégeant de la lumière, de la poussière et des dommages mécaniques. La restauration complète de certains recueils a été réalisée en parallèle à un programme de numérisation en mode image, dont le but est certes la sécurité et la préservation des originaux souvent consultés, mais surtout la diffusion. A ce jour (août 2019), plus de 50 000 pages ont été numérisées. Le travail des éditeurs des œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné a été considérablement facilité par l'établissement des copies numériques.

### **Est-ce le fonds d'archives privées le plus important de Genève?**

Avec leurs deux pôles sur l'histoire du protestantisme de langue française et sur les Lumières, les archives Tronchin incarnent en quelque sorte l'image de la Genève d'Ancien Régime et leur importance s'étend indubitablement au-delà des frontières de Genève. Les intellectuels de la première moitié du XXe siècle ne s'y sont pas trompés, qui ont fédéré leurs efforts

pour «sauver» le fonds et l'ancrer dans les institutions publiques genevoises pour garantir sa disponibilité. Frédéric Gardy, dont le rôle dans l'acquisition du fonds est déterminant, s'est assuré l'aide d'historiens, de juristes, de personnes attachées au passé genevois, y compris d'hommes politiques et de banquiers, gravitant autour de la Société du Musée historique de la Réformation, de l'Université, des Archives d'Etat, de la Société d'histoire, de la Société académique, et, bien entendu, de la Bibliothèque publique et universitaire.

Les deux pôles expliquent aussi pourquoi les archives Tronchin ont suscité dès le XIXe siècle l'intérêt de la recherche académique naissante. Encore en mains privées, elles ont obligé leurs propriétaires à se positionner dans un monde qui ne leur était pas familier. Ils étaient conscients de la valeur des archives, facteur de distinction sociale de la famille, et ont su répondre à l'attente des historiens, mais aussi d'autres personnalités, Bessinge étant devenu un lieu que l'on visitait. Les traces de leurs interventions sont fort intéressantes à étudier sous l'angle archivistique. Pour François Tronchin, à la fin du XVIIIe siècle, l'aspect utilitaire des archives pour son activité de gouvernant est encore dominant. Avec Henry Tronchin, à la fin du XIXe siècle, on bascule dans la phase d'exploitation historique. Les deux manifestent un souci de conservation matérielle et créent des outils de recherche. Les traces de leurs interventions sont encore bien présentes dans le fonds Tronchin et font partie de son histoire.

Ces archives ont une histoire compliquée, mêlant des provenances diverses, y compris de personnes extérieures à la famille, avec un mélange de documents privés et de documents de nature plus officielle liés aux charges des membres de la famille, et des couches d'interventions archivistiques reflétant les intérêts des possesseurs du XVIIIe au XXIe siècle. Une étude à la loupe met en lumière une multitude de petits faits qui tous contribuent à mieux comprendre le parcours et les usages des documents.

57 Les trois inventaires sont consultables sur le site internet de la Bibliothèque de Genève, dans la base de données du Département des manuscrits et des archives privées.

Pour la Société du Musée historique de la Réformation, l'achat des archives Tronchin intervient à un moment-clé. Après avoir relevé le défi de la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme, un an auparavant, elle s'apprête à se lancer dans l'édition de la correspondance de Théodore de Bèze. Garantir un accès aisé aux archives Tronchin revêt donc une importance stratégique. Fernand Aubert, conservateur des manuscrits à la BPU et secrétaire du MHR, est le neveu d'Hippolyte Aubert (1865-1923), chartiste, directeur de la BPU de 1900 à 1906, qui avait constitué, en vue de leur édition, un corpus de plus de 1500 copies de lettres de Bèze<sup>58</sup>. Mis en avant dans une formule d'adhésion au MHR, l'achat Tronchin sert d'argument de recrutement<sup>59</sup>. Pour marquer cet enrichissement considérable des collections, la Société change de nom et devient «Société du Musée historique de la Réformation et Bibliothèque calvinienne»<sup>60</sup>. Notons encore que l'année même de l'achat Tronchin, l'Église nationale protestante signe, le 25 juin 1937, une convention avec les Archives d'État pour le dépôt des archives de la Compagnie des Pasteurs et du Consistoire. L'histoire du protestantisme genevois entre dans une nouvelle ère.

Avec la mise à disposition sur internet des inventaires des archives Tronchin dans la base de données de la Bibliothèque de Genève, une nouvelle étape est franchie. L'inventaire électronique offre le grand avantage de pouvoir être tenu à jour au gré des nouvelles connaissances et des échanges avec les chercheurs. Dès 2020, les fac-similés numériques d'un grand nombre de recueils seront également accessibles à distance. C'est le vœu des archivistes de susciter de nouvelles et fructueuses études.

En quoi les archives Tronchin se distinguent-elles d'autres fonds familiaux genevois? Par leur ampleur, d'autres fonds sont comparables: les archives Revilliod-de Sellon, ou Saladin, ou Gautier, conservées aux Archives d'État de Genève; à la Bibliothèque de Genève, les archives de Saussure, les archives Fatio; et encore en grande partie en mains privées, les archives Pictet et Turretini. Chacun de ces fonds a des points forts: des papiers scientifiques

dans les archives de Saussure, des correspondances du XIX<sup>e</sup> siècle dans les papiers Revilliod-de Sellon, des archives économiques chez les Saladin; tous réunissent les papiers de plusieurs générations et couvrent plusieurs siècles, mais ont parfois connu des dispersions. Les traces d'interventions archivistiques anciennes et plus récentes dans ces fonds restent à étudier, tout comme les usages qui en ont été faits aux siècles passés. Rarement, les documents des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont aussi abondants que dans les archives Tronchin. En revanche, les papiers du XIX<sup>e</sup> siècle, voire du XX<sup>e</sup> siècle, y sont plus bien plus présents. Mais à l'aune de la simple notoriété des auteurs d'autographes, sur plusieurs siècles, et de la variété des échos de la vie intellectuelle qu'on y trouve: théologie, philosophie, beaux-arts, littérature, politique, médecine, droit, affirmons que les archives Tronchin peuvent être considérées comme exceptionnelles.

58 Avec la collaboration d'Henri Meylan, il mit au point les transcriptions de son oncle, et le premier volume de la *Correspondance de Théodore de Bèze* parut finalement en 1960, chez Eugénie Droz, un an après le quatrième centenaire de la création de l'Académie. Cette édition remarquable, œuvre de plusieurs générations d'érudits, s'est poursuivie jusqu'en 2017 et compte 43 volumes.

59 Archives du MHR, correspondance et documents divers, liasse 1938, plusieurs formules d'adhésion.

60 Archives du MHR, *ibid.*, rapport annuel présenté par le secrétaire Fernand Aubert à l'assemblée générale du 31 mai 1938.